

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement
SSP0005090

Nom usuel
Rue Lebon - Ex USINE A GAZ

Commune(s)
76351 LE HAVRE

Plan de situation



Nombre d'information de l'administration
1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000509001			23/01/2025

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration
SSP000509001

Date de dernière mise à jour
23/01/2025

Statut de l'instruction
Clôturée

Nom Usuel
RUE LEBON - EX USINE A GAZ

Autre(s) identifiant(s)
76.0044 (BASOL)

Environnement
Non renseignée

Description
Le site Usine à gaz du Havre - Site de l'université (N° BASOL76.0044), d'une superficie de 41441 m² a accueilli des activités de type J1 - Cokéfaction, usines à gaz.

Pollution des sols : oui (Cyanure, HCT, HAP, solvants chlorés)
Pollution des eaux souterraines : oui

Pollution des sols traité : oui - Des travaux de traitement ont pris place entre août 1995 et mars 1997.
surveillance des eaux souterraines : oui

En 1996, préalablement à la construction de nouveaux bâtiments de l'université, Gaz de France a fait réaliser un diagnostic initial du site qui a mis en évidence des zones polluées par des substances résultant de l'ancienne activité gazière.

Un programme de réhabilitation a été défini par arrêté préfectoral (20 juillet 1995) et les travaux conduits de août 1955 à mars 1997. Parallèlement un programme de surveillance des eaux souterraines et des émanations gazeuses a été mis en place.

Seule une zone n'a pas été complètement réaménagée mais a fait l'objet d'une évaluation détaillée des risques (mai 2002). Cette étude conclut à la nécessité de poursuivre la surveillance des eaux souterraines et à limiter à un usage de jardin d'agrément la zone qui n'a pas fait l'objet de la réhabilitation.

Polluant(s) identifié(s)
Non renseigné(s)

Action(s) instruite(s)

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Mesure de sécurité du site	-		✓ Evacuation de produits ou de déchets			
Description		/					

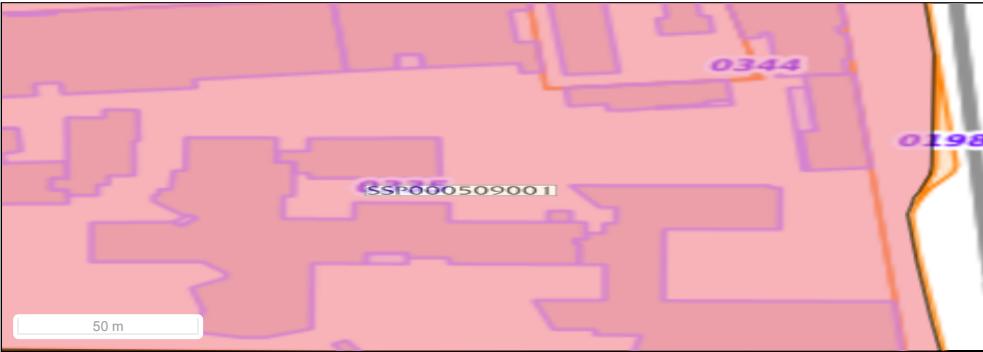
Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Travaux de dépollution	-	✓ Sol - Sous-sol		✓ Ventilation de la zone non saturée (venting) ✓ Confinement par couverture et étanchéification	✓ Méthode biologique ou chimique ✓ Méthode thermique	
Description		/					

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux
Surveillance	Surveillance environnementale	-	✓ Eaux souterraines
Description		Résultat de la surveillance à la date du 2019-09-04 : LA SITUATION RESTE STABLE Commentaire : Lors de la campagne du 04/09/2019, le piézomètre Pz2bis, la somme des concentrations des 6 HAP(3.56µg/l) est supérieure à la valeur de réf (1µg/L).Concernant les ouvrages Pz3ter et Pz4 en position aval, les HAP sont quantifiés avec des concentrations globalement supérieures aux limites de quantification mais aucun dépassement de la valeur de réf pour la somme des 6 HAP n'est observé.Sur	

Carte(s) et plan(s)
Carte(s) et plan(s)

Pz1bis en position amont et Pz5 en position aval, les concentrations en HAP sont globalement inférieures ou proches des limites de quantification et aucun dépassement de la valeur n'est observé. Informations complémentaires : L'examen des campagnes de mesure de 2001 à sept 2019 révèle que : - s'agissant des HAP 3 piézomètres, l'un central, l'autre en amont latéral et l'autre en aval, sont les plus impactés par les HAP (teneurs de 1 à 250 µg/l) qui dépassent couramment les valeurs de référence (1 µg/l) concernant la somme des 6 HAP, - s'agissant des HCT le dernier dépassement de la valeur de référence date d'octobre 2010 en amont latéral (PZ3ter) ; depuis les teneurs ont progressivement baissé dans cet ouvrage et sont, depuis mars 2014, inférieures au seuil de quantification sur l'ensemble du réseau piézométrique.

Non renseigné(s)



Emprise Instruction
Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
LE HAVRE		DA	336	
LE HAVRE		DA	335	
LE HAVRE		DA	338	
LE HAVRE		DA	337	
LE HAVRE		DA	318	
LE HAVRE		DA	317	
LE HAVRE		DA	321	
LE HAVRE		DA	344	
LE HAVRE		DA	316	
LE HAVRE		DA	343	

Obligation(s) règlementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation règlementaire liée à la parcelle
SSP00050900101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation règlementaire
SSP000509001

Ancien identifiant SIS
76SIS07625

Type d'obligation règlementaire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE
Non renseigné
Date de dernière mise à jour
23/01/2025
Date de l'Arrêté Préfectoral
01/01/1970
Nom(s) Usuel(s)
RUE LEBON - EX USINE A GAZ
Description
Le site "Usine à gaz du Havre - Site de l'université" (N° BASOL76.0044), d'une superficie de 41441 m² est implanté en zone d'habitat dense. Il a accueilli des activités de type J1 - Cokéfaction, usines à gaz.
Une pollution des sols aux cyanures, hydrocarbures (HCT, HAP), et solvants chlorés a fait l'objet d'un traitement et une surveillance des eaux souterraines est réalisée.

En cas de changement d'usage, il convient de s'assurer de la compatibilité des milieux avec un nouvel usage projeté.

POUR RAPPEL :
L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

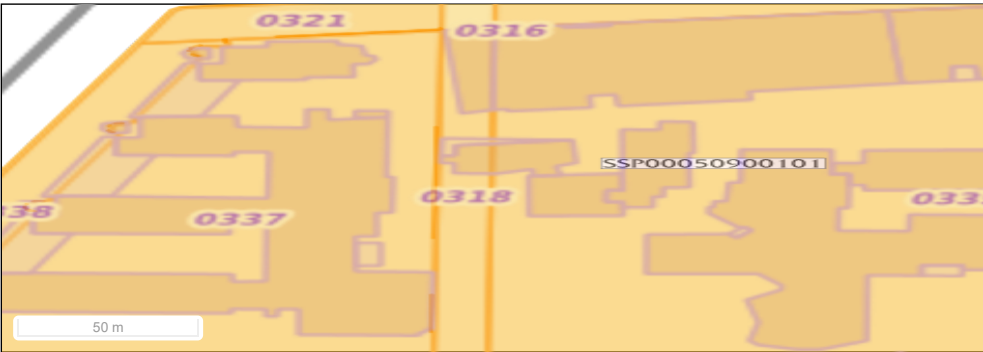
En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 431-16 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Carte(s) et plan(s)

Document diffusable	Titre du document	Type du document
Télécharger	AP SIS LHSM 2022	

Carte(s) et plan(s)



Emprise Classification
Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
LE HAVRE		DA	336	
LE HAVRE		DA	335	
LE HAVRE		DA	338	
LE HAVRE		DA	337	
LE HAVRE		DA	318	
LE HAVRE		DA	317	
LE HAVRE		DA	321	
LE HAVRE		DA	344	
LE HAVRE		DA	316	
LE HAVRE		DA	343	